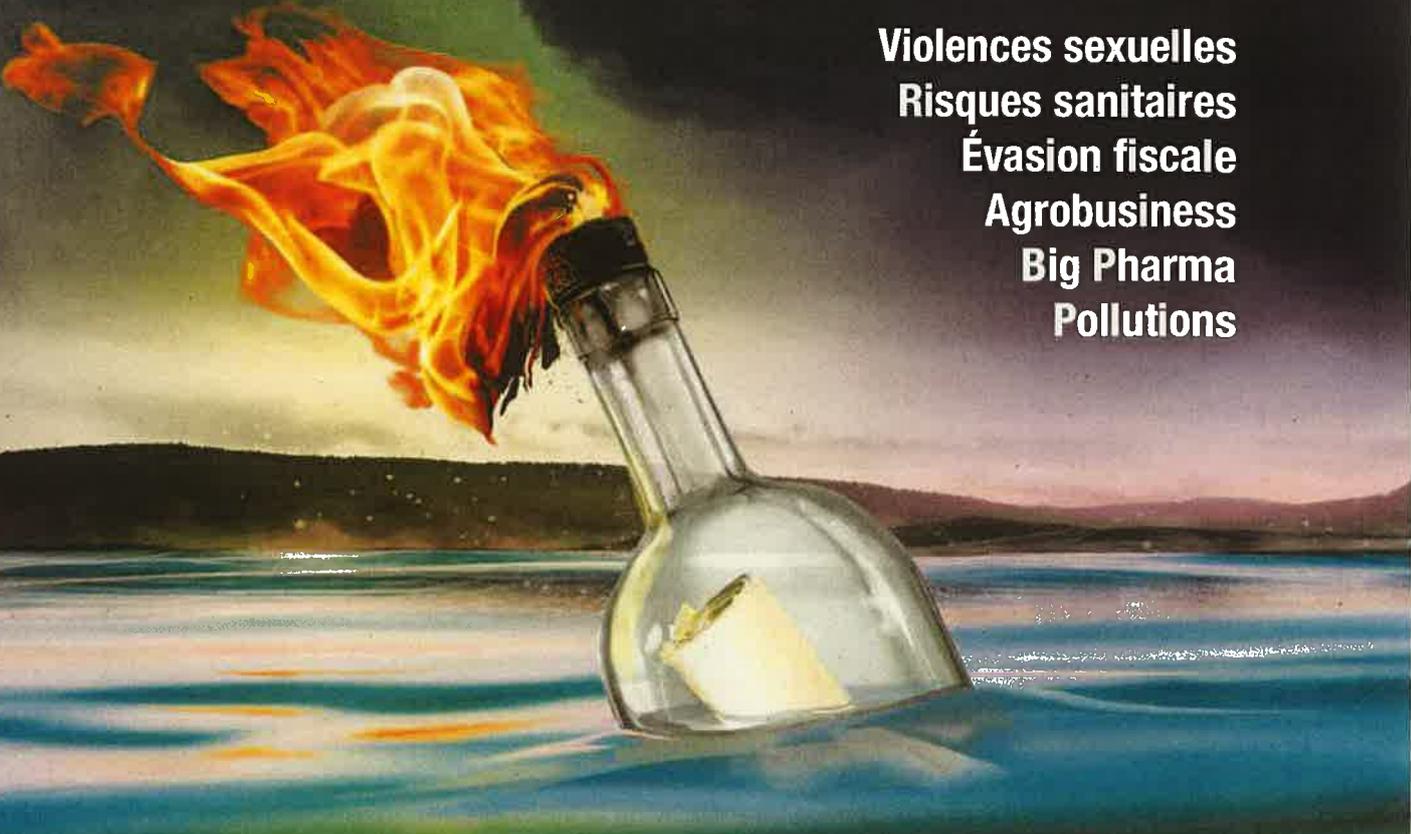


# Politis & basta!

Violences sexuelles  
Risques sanitaires  
Évasion fiscale  
Agrobusiness  
Big Pharma  
Pollutions



**LANCEUSES ET LANCEURS D'ALERTE**  
**POURQUOI ON NE LES  
ENTEND PAS ?**

HORS-SÉRIE N° 76 - NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2022

L 11894 - 76 H - F: 6,00 € - RD



## SÉCURITÉ

# Dans la police, la liberté de parole est gardée à vue

Lancer une alerte au sein de son commissariat équivaut à un suicide professionnel, face à une administration répressive qui sait assurer le silence dans ses rangs.

Nadia Sweeny

► «*Quoi qu'il fasse, quoi qu'il dise, le policier qui dénonce est mort.*» Christelle Mazza, avocate spécialiste du harcèlement moral dans la fonction publique, ne mâche pas ses mots. Des policiers lanceurs d'alerte, elle en a vu défiler. Souvent peu médiatisés, dénonçant des maltraitances internes, des violences, des dérives crapuleuses... Peu importe le sujet ou la réforme de 2013 sur le statut général de la fonction publique : «*La mécanique est huilée : l'administration déclenche une enquête prédisciplinaire contre celui qui dénonce, cherche la faute et lui volle un rapport pour "manque de loyauté".*» La broyeuse se met alors en marche et détruit mécaniquement ceux qui parlent. Isolés, ostracisés, ils sont placardisés ou renvoyés, souvent pour avoir tenté de servir un idéal.

«*La plupart des policiers entrent dans le corps par vocation et entretiennent un lien affectif très fort avec le métier, la notion d'État, de protection de la société, et ne supportent pas que certains détournent ces principes. Les dérives qu'ils dénoncent sont une violence éthique extrêmement dure pour eux*», explique Christelle Mazza. Ceux qui franchissent le seuil de son cabinet, qui osent saisir un avocat – le «*baveux*», figure de l'ennemi dans le milieu policier –, le font en tout dernier recours. «*Pour un policier, aller voir l'avocat, c'est une trahison. Il le fait souvent comme un acte de désespoir*», confie Christelle Mazza.

Ce sentiment de trahison du corps est la première entrave à l'expression de la parole. «*Il existe une subculture policière dans laquelle dénoncer, ça*

*ne se fait pas*», reconnaît Jean-Michel Schlosser, devenu chercheur au Centre de recherche sociologique sur le droit et les institutions pénales (Cesdip) après avoir passé trente ans dans la grande maison, notamment en police judiciaire. Une culture clanique aux relents militaires et virilistes qui enferme celui qui se plaint dans la case du pleurnichard. «*La vulnérabilité est vue comme quelque chose à combattre, une marque de faiblesse, renchérit Christelle Mazza. La police est un milieu très viril qui fait face à la violence quotidienne de la société et qui, par conséquent, a intégré le fait que la moindre remise en question équivaut à un aveu de faiblesse. Or, pour tenir, il ne faut jamais douter de soi.*»

Le constat est partagé jusque dans les hautes sphères. «*Il y a effectivement une sorte de solidarité interne qui rend difficile la dénonciation d'un collègue sur lequel*

“ Pour un policier, aller voir l'avocat, c'est une trahison. Il le fait souvent comme un acte de désespoir. ”

*par ailleurs, dans des situations extrêmes, on doit pouvoir compter*, explique Marie-France Moneger Guyomarc'h, ancienne directrice de l'IGPN (la «*police des polices*»). L'IGPN a mis en place une plateforme de signalement pour le public, que certains syndicats ont qualifiée de «*plateforme de détation*», et une plateforme interne appelée «*stopdiscr*». Les policiers les ont très peu utilisées pour signaler des

*dysfonctionnements internes. La question du niveau de confiance des policiers dans ces dispositifs pilotés par l'administration se pose.*»

Cette confiance est largement entamée, tant l'administration policière fonctionne encore dans l'obéissance absolue à la hiérarchie et la peur du bâton. Pour M<sup>e</sup> Mazza, ces plateformes de signalement sont des leurres principalement utilisés pour identifier les lanceurs d'alerte. «*La hiérarchie est d'emblée avertie de l'identité de l'individu qui signale un fait. Même l'enquête administrative, si elle est déclenchée, ne fonctionne pas, parce qu'il n'y a pas d'impartialité et pas d'anonymat.*»

La hiérarchie policière, engoncée dans la quête du «*pas de vague*», brandit contre ses ouailles les armes du devoir de loyauté et de réserve. Un policier – ou un gendarme – «*en tout temps, dans ou en dehors du service, s'abstient de tout acte, propos ou comportement de nature à nuire à la considération portée à la police nationale ou à la gendarmerie*», est-il inscrit dans le code de déontologie. Ainsi, dans le dernier rapport de l'IGPN sur l'année 2021, parmi les manquements les plus sanctionnés, on retrouve le «*manquement au devoir de loyauté*» – 48 sanctions – et les «*atteintes notoires portées au crédit et au renom de la police nationale*» – 49 sanctions. En comparaison, les «*usages disproportionnés de la force et de la contrainte*» dans toutes leurs déclinaisons ont abouti à seulement 42 sanctions.

## Machine conservatrice

«*Le devoir de réserve, c'est le devoir de ne pas dire l'inverse du chef*, raille Sebastian Roché, directeur de recherche au CNRS, spécialiste de la police. *Le devoir de loyauté, ce n'est pas vis-à-vis de la loi, mais plutôt de la ligne politique du moment.*» Ce sociologue a lui aussi pâti de la grande difficulté de la maison police à se remettre en question. En 2019, après avoir critiqué dans



“ Le devoir de réserve, c’est le devoir de ne pas dire l’inverse du chef. ”

les médias la gestion du maintien de l’ordre pendant le mouvement des gilets jaunes, il est évincé de l’École nationale supérieure de la police, qui forme les commissaires, où il donnait des cours depuis 1993. « *La police est une machine bureaucratique et très conservatrice qui a une immense capacité à nier l’évidence. Il faut entendre Frédéric Veaux, le directeur général de la police nationale, pour qui aucun problème n’est jamais causé par les fonctionnaires de police... En substance : la police est parfaite et le problème vient toujours de l’extérieur* », s’étouffe-t-il, reconnaissant tout de même que des petits espaces de discussion existent. Quelques interstices apparaissent, abonde Jean-Michel Schlosser : « *Il va y avoir une ouverture, mais Rome ne s’est pas faite en un jour.* »

En attendant, pour les policiers, c’est motus et bouche cousue sous peine de répression, d’autant plus lorsque les faits dénoncés mettent en cause la sacrosainte hiérarchie. « *La chaîne hiérarchique est toujours protégée au-delà de l’intérêt du service* », souligne Christelle Mazza. Un constat qui rappelle une plaisanterie courante dans les rangs de l’IGPN : « *On révoque les gardiens de la paix, on mute les officiers et on blanchit*

▲ **L’idée qui domine est : la police est parfaite, le problème vient toujours de l’extérieur.**

les commissaires. » De quoi rire jaune. Et c’est notamment par le biais d’exemples médiatiques que le message passe clairement dans les rangs. Le brigadier-chef Amar Benmohamed en a récemment fait les frais : début 2021, il a reçu un premier avertissement de sa hiérarchie. Il avait dénoncé des cas de maltraitance et de racisme dans les cellules de détention du tribunal de Paris, rédigé un rapport interne, puis révélé la situation au site d’information indépendant StreetPress. Il a été une seconde fois averti en février 2022, à la suite d’une enquête administrative et après avoir témoigné de sa situation... lors d’une audition

devant la commission des lois planchant sur la protection des lanceurs d’alerte !

Emprunter les voies légales ne protège en rien quand on est un lanceur d’alerte policier. Qui se souvient du commandant Philippe Pichon, qui dénonça dès 2007 les dysfonctionnements du fichier Stic (Système de traitement des infractions constatées), dans lequel étaient conservées de manière illégale des informations erronées et obsolètes sur plusieurs millions de Français ? À cette époque, Philippe Pichon était en charge de ce fichier au commissariat de Coulommiers, en Seine-et-Marne. C’est donc naturellement qu’il alerte à ►►

## Documenter la violence institutionnelle contre les exilés

**Enregistrer, filmer et faire savoir.** Ne pas laisser les atteintes aux droits humains se dérouler sans que personne n’en sache rien. C’est la mission que se donnent, depuis 2018, les lanceurs d’alerte de Human Rights Observer (HRO), une émanation de l’association Auberge des migrants. Face au bras de mer du Pas-de-Calais, ils témoignent au quotidien de la politique infâme de l’État français vis-à-vis des milliers d’exilés qui ont échoué là après avoir fui leur terre natale au prix d’infinis dangers. On le sait peu, mais les polices françaises, payées en grande partie par le Royaume-Uni (depuis les accords de Dublin de 2003), dans une sorte de sous-traitance transfrontalière, expulsent rarement ces sans-papiers du territoire national : elles les chassent seulement de leurs campements de fortune. À raison d’une opération toutes les quarante-huit heures en moyenne, les forces de l’ordre se contentent en effet de « sécuriser » les opérations de sociétés de nettoyage mandatées par la préfecture pour retirer aux exilés leurs objets personnels, tentes et bâches. Elles appliquent ainsi la politique du « zéro point de fixation » dans le Calaisis, qui, par un harcèlement permanent, s’attache à rendre la frontière inhospitalière, laissant les exilés plus démunis encore.

Les bénévoles de HRO subissent eux-mêmes pressions et intimidations de la part des CRS ou de la police aux frontières. Ils n’en persistent pas moins depuis plus de quatre ans à filmer et à documenter le harcèlement policier contre des hommes et des femmes dans le froid, la boue et sous la pluie. Alertant sur cette honte française. **Olivier Doubre**

» plusieurs reprises sa hiérarchie sur les dérives du Stic. Personne ne réagit. Conformément à la loi, il informe le procureur, qui avertit le directeur de la sécurité publique. Et les ennuis commencent : sa notation baisse, le commandant est affecté à un poste moins important sous la responsabilité hiérarchique d'agents moins gradés que lui. L'humiliation est totale, et voulue. L'administration sera ensuite condamnée pour cette mutation indigne.

### « Secret professionnel »

Le fond du problème dénoncé par le policier n'est toujours pas traité. Le commandant fait alors fuiter dans la presse les fiches de Jamel Debbouze et de Johnny Hallyday – avec leur accord préalable –, démontrant l'inexactitude et l'illégalité des informations gardées. Est aussi publiée la fiche vierge au nom de l'ex-ministre de l'Intérieur Charles Pasqua, pourtant maintes fois mis en examen... La Cnil, prise au dépourvu, s'empare en catastrophe du sujet et effectue des contrôles. Elle révèle que 75 % des fiches comportent effectivement des erreurs. Le Stic disparaît en 2011, fondu avec le Judex – fichier de la gendarmerie – dans un nouveau fichier nommé Taj (Traitement des antécédents judiciaires).

Pourtant, l'État tient Philippe Pichon dans son viseur. Le ministère de l'Intérieur porte plainte pour « violation du secret professionnel » et, en 2009, par décret, le met à la retraite d'office, à 39 ans. Une mesure disciplinaire de quatrième catégorie, extrêmement sévère, alors que la jurisprudence admet des sanctions habituelles de deuxième, voire de troisième catégorie pour des faits similaires. « *Du jour au lendemain, je me suis retrouvé sans un sou* », se souvient le policier. En 2013, il est condamné à une amende de 1500 euros avec sursis intégral : le tribunal reconnaît l'intérêt public des informations dévoilées. Cette contravention sans inscription au casier judiciaire aurait dû lui permettre d'être réintégré. Malgré l'avis favorable du médiateur de la police, les multiples sollicitations auprès du président de l'époque, François Hollande (dont le gouvernement porte la loi sur la transparence de la vie publique qui entérinera une « protection des lanceurs d'alerte »), et des ministres de l'Intérieur Manuel Valls puis Bernard Cazeneuve, jamais le commandant ne le sera.

Si c'était à refaire ? La réponse de Philippe Pichon est sans appel : « *Je prendrais des enveloppes et je serais commissaire divisionnaire.* » L'institution policière ne semble pas encore prête à se réformer de l'intérieur. ●



CARINE SCHMITT/HANS LUCAS/HANS LUCAS VIA AFP

## ENTRETIEN

# « Le pouvoir ne peut pas se désolidariser de sa police »

Militant contre les violences policières, **LAURENT THÉRON** ne croit pas en la possibilité de réformer de l'intérieur la police, dont l'emprise politique s'accroît.

Propos  
recueillis par  
**Nadia Sweeny**

▶ Laurent Théron, atteint par une grenade de désencerclement le 15 septembre 2016 à Paris, a perdu un œil alors qu'il manifestait contre la loi travail.

Membre de l'Assemblée des victimes et familles de victimes blessées par la police, il s'alarme de l'état de sujétion dans lequel les pouvoirs publics se sont placés à l'égard de forces de l'ordre à ce point « *entrées en politique* » qu'elles en deviennent irréformables.

### Que pensez-vous de ces policiers qui essaient de lancer l'alerte sur les dérives de la maison ?

**Laurent Théron :** Je sais que c'est extrêmement compliqué pour eux de parler et de faire sortir des informations. Certains écrivent des livres, d'autres lancent des mouvements. En tant que militant contre les violences policières, dans un premier temps, je me disais : « *Ce serait vraiment bien qu'on puisse avoir des gens de l'intérieur qui parlent de ce qui se passe, c'est un mouvement qu'il faut encourager* ». En fait, aujourd'hui, je

pense qu'ils se trompent. J'ai envie de leur dire : « *Ouvrez les yeux. La police n'a pas été créée pour être républicaine ou humaine.* »

### Vous voulez dire que c'est peine perdue ?

Comme militant, je n'attends rien de ce côté-là. Si des policiers courageux se retroussent les manches pour essayer, c'est très bien. Mais je considère que c'est vain, car ce n'est pas l'ADN de cette institution. Je me souviens d'un documentaire nommé *Police : illégitime violence* (Marc Ball, France Télévisions, 2020), dans lequel un policier raconte avoir essayé de mettre en place un syndicat pour réformer la police de l'intérieur et dénoncer l'inhumanité de certaines pratiques. À l'arrivée, il s'est retrouvé en conseil de discipline, avec l'institution contre lui. Il n'a jamais pu évoluer. Ses collègues violents ont eu des promotions, lui a stagné. C'est bien que des policiers essayent de changer les choses, mais je les trouve naïfs. La meilleure chose à faire pour eux, c'est de partir.